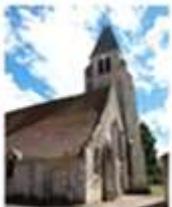


# *L'Echo de Denonville Adonville et Monvilliers*

Commission communication  
N°91 –Mai 2025



## *Le mot du Maire*

Chères Administrées et Chers Administrés,

Dans cette vie politique morose, notre commune reste un repère et demeure un pôle de stabilité.

Elle est la garantie de la continuité du service public pour tous, elle crée du lien et rassemble les bonnes volontés.

2025, comme chaque année du mandat, voit de nombreux projets se concrétiser et de nombreuses festivités se réaliser.

Les projets 2025 , c'est la réfection de la voirie et des trottoirs du lotissement la « Grouette », les trottoirs rue des Vignes d'Allians, le parking de l'école, la mise en sécurité du hameau d'Adonville par la création de chicanes et la mise en place de radars pédagogiques, la réfection du bassin de la piscine , l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection pour garantir la sécurité des personnes et des biens, l'éclairage public à LED , la réfection de la voirie et plantation de végétaux au hameau de Monvilliers. L'acquisition de matériel pour nos employés municipaux.... Tous ces travaux ne peuvent se faire sans le soutien financier du Conseil Départemental, de Chartres Métropole et de l'Etat.

Nos finances sont saines, notre commune n'est pas endettée. Les taux d'imposition n'ont pas augmenté et ce depuis le début du mandat.

Toute ma reconnaissance va vers les Élus, les agents municipaux, le personnel enseignant et celui du périscolaire, les membres du CCAS, sans oublier tous les bénévoles des associations pour leur implication et dévouement.

Nous pouvons être satisfaits du travail accompli, la tâche n'est pas simple, elle est très prenante mais très enrichissante. Nous avons pu mener à bien nos projets en fonction des priorités et dans l'intérêt de tous.

Merci à toutes et tous pour nous avoir accordé votre confiance, c'est une belle aventure qui n'est pas terminée puisqu'il reste 1 an.

Je vous souhaite de belles journées printanières, suivies d'un bel été avec un beau programme de festivités organisées par les diverses associations.

Bien à vous.

Madame Le Maire  
Evelyne LAGOUTTE

## COMPTES DE LA COMMUNE 2025

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2025. Cet exercice financier essentiel traduit les priorités de la commune pour l'année à venir : améliorer le cadre de vie, soutenir les services publics de proximité et poursuivre les projets structurants. Ce budget réaliste répond aux besoins immédiats tout en anticipant l'avenir.

Malgré le contexte économique incertain, la commune entend **maîtriser ses dépenses** tout en maintenant un haut niveau de service public. Aucun **relèvement des taux d'imposition** n'est prévu cette année.

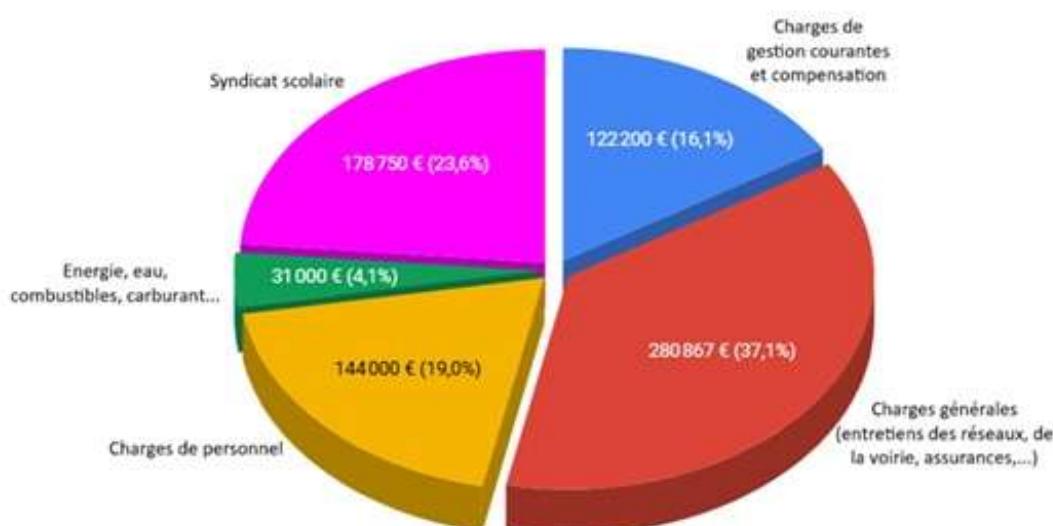
Le budget de la commune s'élève à 1 055 854 €, réparti entre 756 817 € pour le fonctionnement des services communaux et 299 037 € pour l'investissement dans les projets à long terme.

DÉPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Frais d'études, de recherche	9 000 €	3%	Dotation et réserves (FCTVA, taxes...)	97 083 €	32%
Bâtiments, voirie, matériel...	290 037 €	97%	Subventions d'investissement	201 954 €	68%
<b>TOTAL</b>	<b>299 037 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>299 037 €</b>	
FONCTIONNEMENT					
Charges générales (entretien réseaux et voirie, assurances, énergie, eau, ...)	311 867 €	41%	Fiscalité locale	309 000 €	41%
Syndicat scolaire	178 750 €	24%	Résultat reporté	274 198 €	36%
Charges de personnel	144 000 €	19%	Dotations et participations	95 600 €	13%
Autres charges de gestion courante	88 200 €	12%	Impôts et taxes (Dotation Chartres Metropole, FNGIP...)	48 180 €	6%
Attribution de compensation	34 000 €	4%	Produits des services (cimetières, atténuation de charges, location...)	29 839 €	4%
<b>TOTAL</b>	<b>756 817 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>756 817 €</b>	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 055 854 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 055 854 €</b>	

Parmi les actions prioritaires financées cette année, on peut citer :

- La réfection du parking de l'école (47 000 €)
- L'entretien des voiries communales
- Un radar pédagogique à Adonville (2 500 €)
- Le soutien aux associations locales et aux activités culturelles et sportives (4 400 €)
- les travaux à la piscine (28 670 €)
- Frais de signalétique, vitrine... (8 700 €)
- Matériel d'espaces verts (5 820 €)

**Budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2025**



## RECENSEMENT 2025



Le dernier recensement de la population, mené en début d'année 2025 dans la commune a livré ses résultats.

C'est une opération obligatoire pour mieux cerner les dynamiques démographiques locales et anticiper les besoins des habitants.

Le recensement a également permis de recueillir des informations sur la répartition par âge, les types de ménages, ou encore les conditions de logement. Autant d'éléments qui serviront de base pour affiner les actions municipales dans les années à venir.

### Chiffres clés du recensement :

- Population totale : **823**
- Nombre de logements : **351**

Ces résultats sont essentiels pour mieux comprendre l'évolution de notre commune, adapter nos services publics (écoles, équipements, transports, etc.), et orienter les décisions futures en matière d'aménagement et de développement.

La municipalité tient à remercier les agents recenseurs pour leur travail rigoureux, ainsi que les habitants pour leur coopération et leur accueil tout au long de cette démarche citoyenne.

## LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public :

- Le lundi de 17h00 à 19h00
- Le jeudi de 10h00 à 12h00
- Le vendredi de 15h00 à 17h00

Si vous n'êtes pas libre sur ces créneaux, vous pouvez prendre rendez-vous.

La commune met à votre disposition plusieurs moyens pour entrer en contact avec les services municipaux ou votre équipe municipale.

### 📞 Par téléphone :

Vous pouvez joindre l'accueil de la mairie au

**02 37 99 62 19.**

### ✉️ Par e-mail :

Adressez vos demandes ou questions à [mairie.denonville@wanadoo.fr](mailto:mairie.denonville@wanadoo.fr). Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.



### ✉️ Par courrier postal :

Mairie de Denonville  
5 rue de Brisay  
28700 DENONVILLE

Nous vous remercions de bien vouloir **indiquer vos coordonnées complètes** (nom, numéro de téléphone, adresse) dans vos communications avec la Mairie, par courriel ou message vocal, afin de nous permettre de traiter votre demande efficacement.

### 📍 Sur place :

La mairie vous accueille au

**5 rue de Brisay à DENONVILLE.**

Un agent est disponible pour vous orienter selon votre besoin (état civil, urbanisme, social, etc.).

### 💻 En ligne :

Retrouvez de nombreuses informations, démarches en ligne et formulaires sur le site officiel : [www.denonville.fr](http://www.denonville.fr)

Certaines démarches peuvent aussi être réalisées via **FranceConnect** ou des plateformes comme [service-public.fr](http://service-public.fr).

### 📱 Sur l'application d'information :

La commune est présente sur



pour vous tenir informés de l'actualité municipale et des événements à venir. Le Widget est consultable également sur le site internet de Denonville.

## CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

La mairie de Denonville ne peut pas délivrer de carte d'identité et de passeport n'étant pas équipé du matériel biométrique. La mairie habilitée la plus proche est celle d'Auneau, mais vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée.

Avant tout, vous devrez prendre rendez-vous.

Toutes les informations sont disponibles sur le site du gouvernement :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810)

## FIN DU RÉSEAU CUIVRE ET TRANSITION VERS LA FIBRE OPTIQUE

A partir de janvier 2026, il ne sera plus possible de s'abonner à l'ADSL. Le réseau cuivre fera l'objet d'un arrêt complet d'ici 2030, au profit d'une généralisation du réseau fibre sur l'ensemble du territoire.

## LA PISCINE : OUVERTURE ET TARIFS 2025

La piscine est bien plus qu'un bassin : c'est un lieu de rencontre, de loisirs et de partage pour tous les âges.

Un espace verdoyant autour du bassin permet aux visiteurs de se détendre entre deux baignades, avec des zones ombragées à disposition.



La municipalité rappelle que toutes les mesures d'hygiène et de sécurité seront scrupuleusement respectées pour garantir un accueil de qualité à tous les usagers.

**Les caleçons, shorts de plage, bermudas ou vêtements de sport sont interdits dans les bassins.**

**Horaires d'ouverture du bassin :**

- du mardi au dimanche
- de 14h00 à 18h45
- fermeture des lieux à 19h00

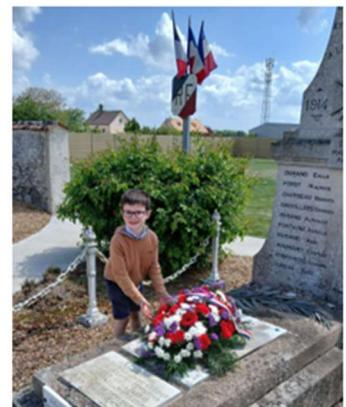
**Tarifs :**

- Carte de 20 entrées : 40 €
- Entrée à l'unité : 3 €

**Alors, rendez-vous à la piscine dès le samedi 5 juillet pour profiter d'un été rafraîchissant.**

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Après le défilé entre la mairie et le cimetière, Madame le Maire a invité quatre élèves de l'école de Denonville à lire le message de l'UFAC. Cristiano, Lény et Odin, élèves de CM1, ont répété toute la semaine avec Léanne, en CM2, pour lire ce message rappelant que, le 8 mai 1945, il y a 80 ans, l'Allemagne nazie signait sa reddition sans condition à Reims puis à Berlin, marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.



Madame le Maire a ensuite lu le message du ministre des Armées. Théophane, 6 ans, a déposé une gerbe au monument aux morts de Denonville et Morainville. Madame le Maire a cité chacun de leurs noms pour leur rendre hommage. Une minute de silence a été observée.

Le cortège, d'environ soixante personnes, s'est ensuite rendu à la salle polyvalente pour le vin d'honneur, toujours très apprécié. Les cérémonies sont ouvertes à tous les habitants de Denonville et de ses hameaux. Elles sont aussi un moment privilégié d'échange avec les élus.

## L'ECOLE A DENONVILLE : INSCRIPTION CANTINE 2025/2026



L'école accueille 170 élèves répartis en 7 classes.

Le midi, ce sont environ 140 enfants qui déjeunent à la cantine. Le temps du midi se décompose en 3 services.

L'inscription se fera à partir de juin auprès du Syndicat Scolaire (SISDMMM) à l'adresse suivante :

2 rue du Verger, 28700 Denonville

Téléphone : 02.36.56.92.12

## INSCRIPTION SCOLAIRE 2025/2026

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2025 sont ouvertes.

Cette rentrée marquera la première année de scolarisation pour les **enfants nés en 2022**.

Vous venez d'emménager à Denonville ou dans l'un de ses hameaux ?

Nous vous invitons à vous faire connaître rapidement auprès de la mairie. Ces informations sont essentielles pour l'organisation de la carte scolaire (ouverture, maintien ou fermeture de classe).

Le dossier est à retirer aux horaires d'ouverture de la mairie

ou peut-être demandé par mail.

Documents à fournir :

- Copie intégrale du livret de famille
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (des deux parents)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du carnet de santé (attestant que les vaccins obligatoires sont à jour)
- Certificat de radiation (le cas échéant)
- Copie du jugement concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)

## LE PÉRISCOLAIRE : LES ELFES DU VERGER

Le périscolaire peut accueillir 70 enfants. Le goûter est fourni et des activités variées sont proposées par groupe d'âge suivant des thématiques.



Il est possible d'inscrire votre enfant annuellement : il viendra soit le matin,

soit l'après-midi, ou le matin et l'après-midi.

IMPORTANT, prévenir en cas d'absence peut permettre à un autre enfant de bénéficier d'une place.

Les inscriptions seront possibles dès le mois de juin pour la prochaine rentrée. La directrice sera également présente lors des visites organisées pour les élèves qui seront scolarisés en petite section en septembre.

Le spectacle aura lieu cette année le **20 Juin**.



## STATIONNEMENT

Selon l'article R417-11, stationner sur un passage piéton ou un trottoir est puni d'une amende de 135 €, avec mise en fourrière possible.

### Pourquoi est-ce interdit ?

- **Protéger les piétons** : Le passage piéton est conçu pour une traversée sécurisée. Y stationner oblige les piétons – enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite – à contourner le véhicule, souvent en passant sur la chaussée, ce qui augmente les risques d'accident.
- **Préserver la voie publique** : Le trottoir est fait pour la marche, non pour supporter des véhicules. S'y garer l'endommage et gêne la circulation des piétons.
- **Garantir la visibilité** : Un véhicule mal garé peut bloquer la vue des conducteurs et des piétons, notamment près des passages piétons ou des intersections.



### Bonnes pratiques

- Stationnez uniquement sur les emplacements clairement indiqués.
- Ne vous arrêtez jamais, même "pour une minute", sur un passage piéton ou un trottoir.
- Si vous devez déposer quelqu'un, assurez-vous de ne pas bloquer la circulation des piétons.
- Un véhicule ne doit pas stationner sur le domaine public de façon permanente
- Une bande jaune ininterrompue signale également l'interdiction de stationner tout le long, mais l'arrêt est autorisé.
- Un véhicule en stationnement sur un trottoir risque une contravention et une mise en fourrière car il gêne la circulation des piétons.

**Respecter ces règles, c'est protéger les autres — et éviter une contravention. Des parkings sont à votre disposition vers la piscine et à côté de l'école (tout neuf).**

## CHARTRES RENOV'HABITAT

Chartres Rénov' Habitat est un service public gratuit proposé par Chartres métropole, destiné aux propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant rénover leur logement situé dans l'une des 66 communes de l'agglomération.

Le dispositif accompagne les particuliers dans :

- les travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, ventilation, etc.)
- les adaptations liées à la perte d'autonomie ou au handicap
- la réhabilitation de logements très dégradés

Les conseillers spécialisés offrent un suivi personnalisé : diagnostic, choix techniques, plan de financement, mobilisation des aides, sélection d'artisans certifiés RGE, et suivi post-travaux.

Selon les ressources et la nature du projet, les aides peuvent inclure :

- Subventions de l'ANAH, de Chartres métropole (OPAH, PIG)
- Éco-prêt à taux zéro, MaPrimeRénov', primes énergie, et autres aides complémentaires.

### Accueil physique :

Hôtel de Ville et d'Agglomération – Place des Halles à Chartres

Du lundi au vendredi

9h – 12h45 / 13h30 – 17h

Téléphone : 02 37 23 40 00

Mail : chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

Site web : www.chartres-metropole.fr/chartres-renov-habitat



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VIDANGE DES FOSSES



L'entretien de l'assainissement non collectif est à prévoir tous les 4 ans environ, en fonction de la taille de l'installation et de son utilisation.

Chartres Eau organise des campagnes groupées de vidange des fosses à tarif préférentiel une fois par an. Le principe de la **vidange groupée** implique de regrouper les interventions sur **une ou deux journées**, selon le nombre de participants.

Vous serez informé à l'avance du **jour prévu de la vidange**. Les interventions ont lieu sur une **plage horaire comprise entre 8h30 et 15h00**.

La période d'inscription s'étendra d'**août à septembre**, en vue d'une **intervention prévue en octobre ou novembre**.

La présence d'un **représentant de l'occupant** connaissant l'emplacement et les accès aux installations est **obligatoire** lors du rendez-vous. Les installations à entretenir doivent être **accessibles** via les regards prévus à cet effet. En cas d'ouvrages **enterrés ou scellés**, ceux-ci devront être **dégagés ou rehaussés par l'usager** avant l'intervention.

Si les ouvrages ne sont pas accessibles le jour du rendez-vous, **Cmeau pourra facturer soit le dégagement, soit un déplacement sans intervention**.

Si vous êtes **locataire**, la vidange de l'assainissement non collectif est à **votre charge**, sauf disposition contraire dans le bail. Le propriétaire peut prendre en charge cette prestation et en **répercuter le coût dans les charges locatives**.

La **facture** du service effectué sera envoyée par courrier à l'adresse de facturation indiquée.

→ **Aucune somme ne devra être remise directement au prestataire lors de la vidange.**

Prestation	Montant actualisé HT pour 2025	Montant TTC 2025 (TVA 10%)
Part fixe correspondant à l'entretien d'une fosse jusqu'à 3 mètres cubes (soit 3 000l) et situé à moins de 25 m du domaine public		
<input type="checkbox"/> Réalisée dans le cadre d'une <b>campagne de vidanges groupées</b>	189,52 €	208,47 €
<input type="checkbox"/> Réalisée dans le cadre d'une <b>intervention ponctuelle</b>	274,47 €	301,92 €
Plus-value par mètre cube supplémentaire au-delà de 3 mètres cubes	45,75 €	50,32 €
Plus-value par tranche de 10 mètres supplémentaires au-delà de 25 mètres entre l'installation et le domaine public	39,21 €	43,13 €
Dégagement provisoire des installations par le prestataire, dans la limite d'un recouvrement de 20 cm	117,63 €	129,39 €
Déplacement sans intervention dû à un accès non garanti aux installations	104,56 €	115,02 €

Formulaire d'inscription téléchargeable : [www.cmeau.com/assainissement-non-collectif/](http://www.cmeau.com/assainissement-non-collectif/)

## URBANISME

Avant d'engager des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement, une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) doit être déposée. Une fois votre demande déposée, vous devez impérativement attendre la notification de la décision avant de commencer les travaux.

Démarrer un chantier sans autorisation constitue une infraction au code de l'urbanisme, pouvant entraîner des sanctions administratives, voire judiciaires.

Les délais d'instruction varient selon la nature du projet et sont d'environ 3 mois.

Une fois les travaux achevés, déposer une Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

## ASSOCIATION DE COUTURE A DENONVILLE



## FUTURE ASSOCIATION DE FOOTBALL POUR ENFANTS

Bonne nouvelle pour les jeunes passionné(e)s de football né(e)s en 2015 et 2016 !



Une nouvelle association sportive dédiée au football ouvrira ses portes en septembre 2025 dans notre village. Les entraînements seront adaptés aux âges des enfants, dans un esprit de plaisir, de respect et de progression.

Si votre enfant souhaite rejoindre l'aventure, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou pour pré-inscrire votre futur(e) petit(e) champion(ne) !

Renseignements et inscriptions auprès d'Enora LOPES  
06 61 19 85 80  
[scdenonville@outlook.fr](mailto:scdenonville@outlook.fr)

## LES CLES DES CHAMPS



Cette association vous propose plusieurs activités, pour tous les âges, et toujours dans la bonne humeur !

**Vous pouvez vous renseigner au 07 86 50 94 08.**

### *Bébé rencontre*

Margaret (toujours de bonne humeur) anime un lundi matin par mois une lecture adaptée aux petits, des jeux et des comptines. L'animation est réservée aux petits de 0 à 3 ans accompagnés par leurs parents ou par leur assistante maternelle (autorisation des parents requise). Le nombre de places est limité.



### *Théâtre d'impro pour adulte*

Ces jeux théâtraux offrent l'occasion de s'amuser tout en cultivant leur créativité en apprenant à mieux s'écouter eux-mêmes et à écouter les autres. Rejoignez-les 2 vendredis par mois de 19h30 à 21h00 environ.

### *Yoga*

Sandra vous accueille à la salle polyvalente le jeudi soir de 19h30 à 20h45 et le samedi de 10h30 à 12h00. Renseignements et tarifs auprès de Sandra : 06 47 30 94 75.

## COMITE DES FETES ET DES LOISIRS

### ANIMATION DE PÂQUES

Sous un soleil un peu timide, au petit pré de Denonville, 56 enfants sont venus, main dans la main avec leurs parents, pour une super chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes et des Loisirs ce dimanche 27 avril 2025 !

Chaque petit chasseur devait retrouver des œufs contenant toutes les lettres de son prénom... magique, non ? Et une fois toutes les lettres trouvées, hop ! Un joli lapin en chocolat était offert en récompense !



Un grand merci à tous les enfants et leurs familles pour cette belle matinée pleine de sourires et de gourmandises !

### FEU DE LA SAINT-JEAN

Le village sera animé le **Samedi 14 juin** au stade Emile Sureau à l'occasion de la Saint-Jean.

Le programme sera prochainement communiqué, mais le feu d'artifices (organisé par la Municipalité) et le feu de la Saint-Jean sont bien prévus si la météo le permet.

### DIMANCHE 27 AVRIL - FINALE COUPE UFOLEP DE FOOTBALL A 7



La journée du 27 avril fut marquée par un bel esprit sportif et une organisation sans faille à l'occasion des finales de Coupe UFOLEP de football à 7.

Le rôle exemplaire joué par **le Club de Denonville**, qui a brillamment accueilli cette compétition, a été souligné par Monsieur Daniel GARNON, Co-Organisateur et Responsable de la "Journée Finales de la Coupe d'Eure et Loir UFOLEP". Leur engagement dans l'organisation logistique, la gestion de la buvette/restauration et l'ambiance générale ont largement contribué à la réussite de cette journée. La sécurité et le confort de tous les participants et spectateurs étaient au rendez-vous.

Grâce à cette implication, la journée a parfaitement reflété les valeurs éducatives et sportives de l'UFOLEP, fédération affiliée à la Ligue de l'enseignement. Leur accueil chaleureux et leur efficacité ont été très appréciés par l'équipe d'organisation et les clubs participants.

Avec la présence de 14 équipes et une météo favorable, l'événement fut un franc succès.

Monsieur Garnon a également remercié les élus présents pour leur soutien et Madame le Maire, pour sa présence bienveillante, qui renforce le lien entre sport et territoire.

### FINALES DE LA COUPE D'EURE ET LOIR UFOLEP 2025

PLACE DÉFINITIVE	EQUIPES	PLACES DE POULES
1	NOGENT LE ROI	1ère POULE 1
2	BELHOMERT	1ère POULE 2
3	HANCHES	2ème POULE 1
4	NOGENT LE PHAYE	2ème POULE 2
5	FRANCO-TURCS	3ème POULE 2
6	SAINVILLE	3ème POULE 1
7	DENONVILLE	4ème POULE 1
8	MORANCEZ	4ème POULE 2
...	...	...

## DIMANCHE 27 AVRIL - RENCONTRE AMICALE DE LA BOULE DENONVILLOISE !

Depuis dix ans, La Boule Denonvilloise est dirigée par Alain PALUMBO, successeur de Charly BESNARD et Roger MERCIER. Le club fait partie de l'Association des Pétanqueurs d'Eure-et-Loir (A.P.E.L), qui regroupe 13 clubs et 486 licenciés en 2025. La Boule Denonvilloise en compte 57, dont seulement 4 Denonvillois.

Chaque club organise des concours « amicaux » ouverts à tous. À Denonville, deux événements marquent l'année : un concours en avril et un tournoi nocturne en juillet. Le club accueillera pour la deuxième fois la Coupe des Présidents, dédiée aux membres des bureaux de l'A.P.E.L, pour saluer l'engagement des bénévoles.

Le concours du 27 avril 2025 a réuni 54 doublettes venues de nombreuses communes voisines. Malgré un léger retard au démarrage, les matchs se sont déroulés dans une ambiance conviviale jusqu'à 22h30, sous l'œil attentif des bénévoles. Certains sont venus pour la compétition, d'autres pour le plaisir de partager un bon moment.



Prochain rendez-vous incontournables à Denonville :

- Un **tournoi nocturne amical** vendredi 25 juillet - jet du but à 20h00
- La **Coupe des Présidents**, samedi 13 septembre, réservé aux membres des bureaux de l'A.P.E.L

## PORTE OUVERTES A LA CASERNE DES POMPIERS D'OUARVILLE

Le CIS Ouarville vous accueille le samedi 17 mai pour découvrir la caserne et le métier de sapeur-pompier.

Programme :

- 9h00 : ouverture au public
- 10h30 : manœuvre de secours routier
- 15h30 : manœuvre incendie

Des baptêmes payants en véhicule seront proposés au profit des pupilles des pompiers.

Tout au long de la journée : présentation des engins, du matériel et du parcours de volontaire.

Et aussi, le **samedi 19 juillet**, à partir de 18h00, la caserne organise sa **deuxième Guinguette**.

Infos : 02 37 22 10 46

## MEMO HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE



Dans un souci de civisme et de respect d'autrui, l'utilisation des appareils de jardinage et de bricolage et tous travaux pouvant gêner le voisinage sont autorisés, par arrêté préfectoral :

**Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00**



**Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers**

**Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, jeudi de 10h à 12h, vendredi de 15h à 17h.**

**Sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19**

**Courriel : [mairie.denonville@wanadoo.fr](mailto:mairie.denonville@wanadoo.fr) - Site internet : [www.denonville.fr](http://www.denonville.fr) – Application : Panneau pocket**

**Mise en page : Myriam DELACHAUME**

**Membres du comité : Madame Le Maire Evelyne LAGOUTTE - Jocelyne BENOIST - Bénédicte BESNIER - Stéphane LEROY**